

Dans le même ordre d'idée, l'Institut a été sollicité par le président de la Commission locale d'information (CLI) de la centrale électronucléaire de Saint-Alban, pour réaliser un film vidéo d'information sur le risque nucléaire en direction des maires et élus des communes situées dans les cercles PPI d'installations nucléaires. Les maires ont en effet, dans le cadre de ces plans particuliers d'intervention, sous l'autorité du préfet, un certain nombre de responsabilités. Sur des sujets qui leur sont en général peu familiers, il semble donc bon de leur fournir un outil simple, adapté aux moyens modernes de communication

explicitant leurs obligations. Ce numéro de Risques Infos, fait donc le point sur trois actions importantes menées dans les années 96 et 97. Elles ne représentent pas la totalité de l'activité de l'Institut mais elles sont une bonne illustration de la poursuite de l'objectif que s'est fixé l'association : assurer dans la durée l'information, la formation et la sensibilisation de la population en s'adressant régulièrement non seulement au public mais surtout aux relais d'information les plus efficaces et tout particulièrement aux enfants par le biais de l'école ainsi qu'aux élus locaux. ■

LES MAIRES FACE AU RISQUE NUCLÉAIRE : UN FILM POUR INFORMER

par Julien CORSAT - *Président de la CLI auprès de la centrale électronucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-L'Exil*

Créés en application de la circulaire du premier ministre en date du 15 décembre 1981, les Commissions locales d'informations (CLI) ont pour objectif l'information des populations sur la marche des installations, centrales électronucléaires tout particulièrement, et leurs conséquences sur l'environnement. Ces commissions sont constituées à l'initiative des conseils généraux. Ainsi, celles concernant la centrale de Saint-Alban-Saint-Maurice-L'Exile réunit 92 membres représentant les élus locaux, les associations de défense de l'environnement, les médias et les pouvoirs publics, tout particulièrement les DRIRE (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) qui sont l'autorité de sûreté contrôlant au nom de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) donc de l'État, la sûreté des réacteurs nucléaires.

Cette commission, depuis ses origines fonctionne à la satisfaction de tous, assurant la transparence quant à l'impact du fonctionnement de la centrale sur son environnement. Elle permet des débats de qualité entre les différents partenaires et répond ainsi au

droit légitime du public de mieux connaître tout ce qui est mis en œuvre jour après jour par la direction de la centrale et les pouvoirs publics pour la bonne marche de l'installation ainsi que ce qui concerne les incidents survenus et leurs conséquences éventuelles.

Pour mieux assurer son rôle, notre commission a créé l'année dernière deux groupes de travail composés d'élus et de techniciens chargés, l'un de suivre l'évolution du PPI (Plan particulier d'intervention) qui prévoit l'organisation de crise mise en place par le préfet en cas d'accident, et l'autre de développer la communication vers la population sur les mesures de protection du public et de l'environnement. Malgré toutes les dispositions de sécurité prises dans un réacteur nucléaire, un accident grave quoique de très faible probabilité, peut cependant se produire. Cette éventualité est envisagée tant par l'exploitant de la centrale que par les pouvoirs publics.

L'exploitant dans ce cas met en œuvre des moyens de secours qui doivent lui permettre de maîtriser l'événement puis de ramener son installation dans un état sûr. Ces dispositions sont l'ob-

jet d'un Plan d'urgence interne (PUI). Le préfet représentant de l'État doit, au cas où l'ampleur de l'accident entraînerait des conséquences dépassant le périmètre de l'installation, mettre en œuvre un PPI qui organise l'intervention des secours à l'échelon départemental.

Dans le cadre de ce PPI et donc sous l'autorité du préfet, les maires des communes concernées ont à mettre en œuvre un certain nombre de mesures, en particulier l'accueil des personnes éventuellement évacuées. Ils doivent de plus rester en contact avec la préfecture pour répondre à toute demande particulière de celle-ci. Ils ont donc intérêt, comme d'ailleurs pour les autres risques pouvant menacer leurs communes, à avoir prévu à l'avance, une organisation de crise adaptée bien entendu aux moyens de la collectivité. Cette mini-organisation fait l'objet d'un Plan communal de prévention et de secours (PCPS) dont l'établissement, non obligatoire de par la législation, est cependant vivement recommandé.

Au cours des nombreuses réunions formelles ou informelles, rencontres et discussions avec les élus locaux que l'exercice de ma fonction de président de la CLI m'a amené à avoir, je me suis rendu compte des nombreuses difficultés rencontrées par les élus et tout particulièrement les maires des communes concernées, pour percevoir et appliquer les mesures de sécurité prévues comme relevant de leur responsabilité dans le PPI. Il m'a donc semblé qu'un outil moderne permettant de diffuser ces informations auprès de ces élus locaux, serait certainement d'une grande utilité.

L'idée de réaliser cette information sous la forme d'un film vidéo m'a alors paru comme un moyen simple et moderne de faire passer les explications sur les mesures de sécurité dont les maires sont responsables en rendant leur application cohérente avec les mesures préfectorales et d'harmoniser entre les communes les modes de diffusion des consignes avec leur contenu. Au-delà de l'information des maires, un tel film devrait être aussi un vecteur de cette information vis-à-vis de la population, permettant de lui présenter simplement le pourquoi et le comment des consignes qu'elle a à appliquer en cas de crise. Inutile de préciser longuement combien cette

sensibilisation préventive du public est importante pour que le moment venu, les bons comportements soient adoptés. Le succès remporté par la campagne de distribution des plaquettes d'iode autour de la centrale de Saint-Alban (82 % des habitants invités à retirer leurs comprimés d'iode, se sont présentés aux divers points de distribution du 14 octobre au 15 novembre 1997) montre bien comment une bonne préparation auprès de la population peut conduire au succès d'une opération.

C'est donc vers la réalisation d'un tel film vidéo que je me suis orienté dès 1996 et c'est avec l'Institut des Risques Majeurs dont la vocation depuis sa création en 1988 est d'assurer la pérennité de l'information, de la formation et de la sensibilisation de la population aux problèmes des risques majeurs, que j'ai essayé de creuser l'idée. Nous avons donc élaboré ensemble les grandes lignes d'un scénario de ce film destiné à se préparer au niveau communal à faire face à une situation de crise.

Il s'agit d'illustrer les points importants relatifs à des telles situations :

- connaissance des droits et obliga-

tions prévus par la législation,

- connaissance des moyens pouvant être mis en œuvre dans une telle situation d'urgence,
- préparation et aménagement de lieux d'hébergement pour la population éventuellement évacuée,
- prise en charge pour l'évacuation, des personnes à mobilité réduite, des malades...
- contrôle, information, soins et satisfaction des besoins alimentaires de ces personnes évacuées,
- autres problèmes divers tels que soins et gardiennage des animaux domestiques...

Pour commencer à mettre en forme ce scénario et évaluer le coût d'une telle réalisation, dès le début 1997 une consultation a été lancée auprès de quelques professionnels. Restait alors à réunir les fonds pour passer au stade concret, c'est ce qui m'a amené à tout d'abord présenter l'idée à la Commission locale d'information puis à aller l'exposer aux membres du Conseil Général, à la DRIRE, à la DSIN, aux autres présidents des CLI françaises.

Partout un accueil très favorable m'a été fait.

La DSIN ayant trouvé le projet particulièrement intéressant a alors recommandé que ce film se fasse à l'échelon national afin qu'il puisse concerner toutes les autres CLI et toutes les populations situées dans les cercles PPI de toutes les centrales électronucléaires françaises. Le projet prend donc une ampleur nationale et un groupe de travail DSIN-CLI va prendre en charge sous ma présidence, la suite des opérations.

Ce nouvel outil permettra de faire naître la confiance et d'être crédible en apportant preuves et justificatifs à l'appui des affirmations et consignes données ; il devra être adapté au public concerné en évoquant tous les problèmes qui le concernent et ceci dans un langage compréhensible. Il devra dédramatiser sans masquer le niveau de risque en exposant comment la situation serait maîtrisée et le cadre de vie protégé. Son élaboration enfin devra associer les élus, les médias et les relais d'opinion. Nul doute que dans un avenir proche, tous les concours matériels ayant été obtenus, ce film ne soit réalisé et mis à disposition non seulement des élus mais du public en général. ■